NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

DURATEARS Pommade ophtalmique

Veuillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.
Ce médicament est disponible sans prescription médicale. Toutefois, vous devez toujours utiliser DURATEARS avec prudence pour en obtenir les meilleurs effets.
- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent après 3 jours, consultez un médecin.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez tout effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien.

Dans cette notice:

1. Qu'est-ce que DURATEARS et dans quel cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser DURATEARS
3. Comment utiliser DURATEARS
4. Quels sont les effets indésirables éventuels
5. Comment conserver DURATEARS
6. Informations supplémentaires

1. QU'EST-CE QUE DURATEARS ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISE

DURATEARS est une pommade ophtalmique qui soulage les yeux secs.

DURATEARS est utilisé:
- comme lubrifiant oculaire
  - après extraction d'un corps étranger de l'œil
  - après une intervention chirurgicale oculaire
  - pour les patients sous anesthésie générale
- en cas d'inflammation sèche de la cornée, comme lubrifiant pour la nuit.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER DURATEARS

N'utilisez jamais DURATEARS
- Si vous êtes allergique (hypersensible) à l'un des composants contenus dans DURATEARS. Ces composants sont mentionnés dans la rubrique 6.

Faites attention avec DURATEARS
- Utilisez DURATEARS **uniquement** dans l'œil (les yeux).
- Si vous ressentez une douleur oculaire, des changements dans la vision, une irritation oculaire ou une rougeur persistante, ou si votre affection s'aggrave ou ne s'améliore pas après 3 jours, arrêtez le traitement et consultez votre médecin.
- Ne portez pas de **lentilles de contact** lors du traitement avec DURATEARS pommade ophtalmique.
- Si vous utilisez d'autres médicaments, veuillez également lire la rubrique "Utilisation d'autres médicaments".

Consultez votre médecin si l'un des avertissements mentionnés ci-dessus vous concerne ou si cela a été le cas dans le passé.

Utilisation d'autres médicaments
Si vous utilisez d'autres préparations oculaires, vous devez attendre au moins 5 minutes entre chaque administration. Appliquez la pommade ophtalmique en dernier lieu.

Si vous utilisez ou avez utilisé récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Aliments et boissons
Les aliments et les boissons n'ont pas d'influence sur votre traitement.

Grossesse et allaitement
Vous pouvez utiliser DURATEARS lorsque vous êtes enceinte ou lorsque vous allaitez.

Vous voulez être enceinte, vous êtes enceinte ou vous allaitez ? Prenez contact avec votre médecin ou votre pharmacien avant d'utiliser tout médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines
Si votre vision est temporairement trouble après avoir utilisé DURATEARS, ne conduisez pas de véhicules et n'utilisez pas de machines avant que votre vision ne soit redevenue claire.

3. COMMENT UTILISER DURATEARS

Utilisez DURATEARS toujours exactement comme décrit dans cette notice, à moins que votre médecin ne vous ait donné d'autres instructions. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Consultez votre médecin si vos symptômes s'aggravent ou ne s'améliorent pas après 3 jours.

Si votre médecin vous a prescrit DURATEARS, il vous dira combien de temps vous devez utiliser DURATEARS. **N'arrêtez pas prématurément le traitement.**

La dose habituelle:
- une petite quantité de pommade dans l'œil (les yeux) atteint (s) le soir, avant de vous coucher

Utilisez DURATEARS **uniquement** dans l'œil (les yeux).

Mode d'emploi:

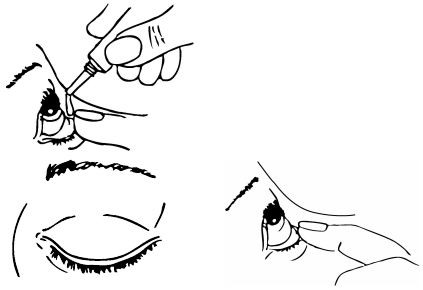

1 2 3

1. **Lavez-vous les mains** avant d'utiliser DURATEARS.
2. Asseyez-vous devant un miroir afin de voir ce que vous faites.
3. Dévissez le bouchon du tube.
4. **Veillez à ce que l'embout du tube ne touche rien d'autre**, car cela risquerait de contaminer le contenu.
5. Penchez la tête en arrière.
6. Tirez la paupière inférieure de l'œil affecté vers le bas avec un doigt pour créer un "sillon" entre la paupière et l'œil (Figure 1). Le ruban de pommade doit être déposé à cet endroit.
7. Rapprochez l'embout du tube de votre œil. Utilisez un miroir pour vous aider.
8. Ne touchez pas votre œil ou votre paupière, les surfaces voisines ou d'autres surfaces avec l'embout du tube.
9. Pressez doucement le tube pour libérer le ruban de pommade dans le "sillon" (Figure 2).
10. **Fermez votre œil pendant quelques secondes** après avoir appliqué la pommade (Figure 3).
11. Répétez si nécessaire les étapes 5 à 10 pour l'autre œil. Revissez fermement le bouchon sur le tube.

Si vous avez utilisé plus de DURATEARS que vous n'auriez dû

- DURATEARS peut être utilisé aussi souvent que nécessaire, sauf si votre médecin vous a donné d'autres instructions.
- Si vous avez appliqué plus de DURATEARS que nécessaire **dans votre œil**, rincez-vous l'œil à l'eau tiède. N'appliquez plus de pommade jusqu'à ce que le moment soit venu de mettre la dose suivante.
- Si vous avez accidentellement **avalé** le contenu d'un tube entier de DURATEARS, aucun effet indésirable ne devrait se produire. Il est cependant conseillé de demander conseil à votre médecin, votre pharmacien ou au Centre Antipoison **(070/245.245).**

Si vous oubliez d'utiliser DURATEARS

Si vous avez oublié d'utiliser votre pommade, mettez une dose dès que vous vous en souvenez. Ne mettez pas plus de pommade que nécessaire dans votre œil pour compenser la dose que vous avez oublié d'utiliser.

Si vous arrêtez d'utiliser DURATEARS

Lorsque vous arrêtez le traitement, les symptômes des yeux secs peuvent revenir.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS

Comme tous les médicaments, DURATEARS peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Vous pouvez ressentir un ou plusieurs des effets suivants dans vos yeux:

- gêne oculaire
- irritation oculaire
- gonflement oculaire
- douleur oculaire
- rougeur oculaire
- augmentation de la sécrétion lacrymale

Si vous ressentez un des effets mentionnés comme grave ou si vous présentez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5. COMMENT CONSERVER DURATEARS

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

A conserver à température ambiante (15-25°C).

Ne pas utiliser DURATEARS plus de 4 semaines après la première ouverture.

Ne pas utiliser DURATEARS après la date de péremption mentionnée sur le tube et la boîte après "EXP". La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient DURATEARS

- Ce médicament ne contient pas de substances actives.
- Les autres composants sont la lanoline liquide anhydre, la paraffine liquide et la paraffine blanche douce.

Qu'est-ce que DURATEARS et contenu de l'emballage extérieur
DURATEARS pommade ophtalmique est une pommade homogène, transparante, blanche à jaune clair livrée dans un tube en aluminium de 3,5 g avec bouchon à vis.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
ALCON NV
Medialaan 36
B-1800 Vilvoorde

Fabricant
SA ALCON-COUVREUR NV
Rijksweg 14
B-2870 Puurs

Numéro d'autorisation de mise sur le marché
BE160377

Mode de délivrance : Médicament non soumis à prescription médicale.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est décembre 2012.
La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est 02/2013.